

# LAMAZIÈRE-BASSE



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017 N° 2017/6

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

**Présents :** Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACÔTE, Christophe BOYON, Adjoint, Hélène COURTOIS, Elodie TRESPEUCH, Dominique BREUIL, Nadège GUILLE, Conseillers.

**Excusé :** Philippe LABEL donne procuration à Dominique BREUIL.

**Secrétaire de séance :** Dominique BREUIL.

### Approbation du Conseil municipal du 17 novembre 2017

#### Réactualisation des tarifs communaux

Gel des loyers pour l'année 2018 et aucune modification des autres tarifs.

**8 votants : 8 votes pour**

#### Règlementation des boisements

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a transféré, de l'État au Département, la compétence en matière de réglementation des boisements. Le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006, relatif aux procédures d'aménagement foncier rural, précise dans ses articles R 126-1 et suivants, les orientations et modalités de cette procédure que le Conseil Départemental a fixées par délibération. Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Départemental de décembre 2017 pour les dix prochaines années.

Le Conseil Départemental demande aux municipalités de se prononcer sur la mise en œuvre de la réglementation des boisements telle que définie par le Code rural articles L 126-1 à L 126-2 et R 126-1 à R 126-10 et d'intégrer la prochaine délibération départementale.

**8 votants : 3 abstentions, 5 votes pour**

#### Avenant à la convention de la création de la route forestière de Lestauvert

Les termes de la convention initiale prêtant à confusion sur le règlement définitif de l'opération, un avenant à cette convention doit être signé. Le coût total de l'opération pour la commune de Palisse s'élève à 131 348.88 € et pour Lamazière-Basse à 5 097.83 €.

**8 votants : 8 votes pour**

#### Question diverse

Listing prévisionnel des animations pour l'année 2018 : reconduction à l'identique des animations habituelles.

**Prochaine réunion du Conseil municipal : 2 février à 20h15**

